



POTIROONS

AUX PARENTS

le 9 juin 2025

Voilà encore une année scolaire qui s'achève et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignée pour la garde de vos enfants.

IMPORTANT → Quelques dates à retenir :

- **Le vendredi 27 juin de 16h00 à 18h30** : reprise des tickets inutilisés (**ATTENTION** : pour l'année scolaire 2025/2026 vous ne pourrez plus utiliser les tickets de 2024/2025 Il ne sera fait aucun remboursement après cette date. Mais n'oubliez pas non plus qu'il y a école jusqu'au vendredi 4 juillet (gardez donc les tickets en conséquence)
- **Le lundi 30 juin de 16h00 à 18h30** : organisation d'une petite fête de fin d'année à la garderie, il suffit de vous inscrire par avance auprès des animatrices et de donner un ticket de garderie.
Ce jour-là les enfants peuvent exceptionnellement ramener des boissons sucrées, friandises ou gâteaux.
- **Le samedi 30 aout de 9h30 à 12h00** : inscriptions et ventes de tickets pour l'année scolaire 2025/2026 (**Règlement par chèque uniquement**).
La rentrée scolaire est le 1^{er} septembre.
- **Le jeudi 16 octobre** : Assemblée Générale à 20h00

N'hésitez surtout pas à nous contacter pour toutes questions relatives à la cantine ou à la garderie du matin et du soir.

Très bonnes vacances à tous



**L'association de la Cantine et de la Garderie du R.P.I.
APPENWIHR - HETTENSCHLAG - LOGELHEIM**

2025 / 2026

Veuillez remplir le talon, ci-dessous et le remettre au périscolaire en début d'année scolaire ou lors de la 1ère utilisation par votre enfant du service 'Cantine - Etude' .

<input type="checkbox"/> Adhésion	:	35 euros la famille
<input type="checkbox"/> Etude du matin	:	120 euros le 1 ^{er} enfant et 100 euros les suivants
<input type="checkbox"/> Cantine	:	100 euros les 10 tickets
<input type="checkbox"/> Etude du soir	:	65 euros les 10 tickets

Pour des raisons d'organisation merci de bien vouloir remplir ce tableau qui nous permettra de faire une situation prévisionnelle pour l'année à venir en ce qui concerne la fréquentation.

Mon (mes) enfant(s) viendront à la cantine :

Tous les lundis	Occasion. * Les lundis	Tous les mardis	Occasion. * Les mardis	Tous les jeudis	Occasion. * Les jeudis	Tous les vendredis	Occasion. * Les vendredis

*Occasionnellement

Je soussigné(e) _____ (Père - Mère - Responsable *)

Adresse : _____

de(s) l'enfant(s) (Nom – Prénom – date de naissance - en classe de) :

Autorise - n'autorise pas * mon/mes enfant(s) à quitter seul(s)
(Uniquement si l'enfant a plus de 6 ans) l'étude à 18 h 30 (autre heure : _____).
(Si l'enfant a moins de 6 ans, il doit obligatoirement être cherché).

Si l'enfant sera cherché par des tierces personnes, veuillez nous indiquer leurs noms :

En cas d'urgence, n° de tél. Domicile : _____ Port _____

Travail : _____ e-mail : _____

Autre, préciser _____

Veuillez nous signaler ici tout problème d'ordre médical (allergies, lunettes, lentilles, appareil dentaire.)

Je certifie que mon enfant est en règle avec tous les vaccins obligatoires (validé lors de l'inscription à l'école)

Je reconnaissais avoir reçu et conservé un exemplaire du règlement intérieur.

Date : _____

Signature :

Merci de signaler à la responsable tout changement (téléphone, modifications) au courant de l'année.

- Rayer la mention inutile



L'association de la Cantine et de la Garderie du R.P.I. APPENWIHR - HETTENSCHLAG - LOGELHEIM

POTIRONS

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur, pris en application de la décision prise lors de l'Assemblée Générale de l'Association du 2 octobre 1998 et mis à jour suite à l'Assemblée générale du 20 septembre 2002 s'applique à tous les usagers et définit les modalités pratiques de gestion et de fonctionnement de l'association.

L'association des parents d'élèves du R.P.I. Appenwihr-hettenschlag-Logelheim dénommée « les Pt'tis Potirons » a pour but de gérer la cantine et l'étude du regroupement scolaire.

Lieu : à Logelheim : salle du périscolaire – même cour que l'école

Téléphone : 03 67 35 03 71 uniquement pendant les horaires d'ouverture du périscolaire.

A - Dispositions générales

1. Horaires

* Etude du matin : de 7 h 30 à l'entrée en classe ou au départ du bus.

* Cantine : de 11h35 à 13h30 ou jusqu'au départ du bus

* Etude de soir : de 16h00 à 18 h 30 **au plus tard**.

La fréquentation de l'étude, qu'elle soit de 5 min ou de 2 heures, conduit à la remise d'un ticket.

2. Avant les repas les enfants sont pris en charge par les animatrices du périscolaire dès la sortie des cours ou à l'arrivée du bus.

3. En cas d'absence, le remplacement d'une animatrice sera assuré dans les plus brefs délais.

4. La surveillance est effectuée de façon très stricte sur le trajet que les enfants parcourront du bus à la cantine et inversement.

5. Après le repas ou lors de l'étude, les animatrices organisent un moment de plein air plus ou moins long selon le temps. Des jeux peuvent être organisés dans la cour, les animatrices pourront également faire, avec les enfants, une petite promenade. Par mauvais temps, des activités libres se tiendront en salle de cantine. Les enfants ont également la possibilité de regarder la télévision.

6. La responsabilité des animatrices commence dès lors que les enfants ont franchis le seuil du lieu de la cantine-garderie et s'arrête au moment où les enfants ont rejoint leurs classes respectives, lors de la montée dans le bus, lorsqu'ils ont été récupérés par leurs parents ou par des tierces personnes mandatées ou à 18h30. Les enfants ne doivent en aucun cas quitter le lieu de la cantine-garderie, ils ne peuvent le faire que s'ils sont cherchés par leurs parents ou une personne mandatée par la famille (selon le formulaire rempli en début d'année).

Pour l'étude du soir, les enfants doivent être cherchés **au plus tard à 18h30** (pour des raisons d'assurance aucune exception ne sera accordée). Les animatrices ne peuvent en aucun cas garder un enfant en dehors des horaires définis par ce présent règlement intérieur.

7. Chaque adhérent s'engage à respecter ce présent règlement. En cas de non-respect l'association se réserve le droit d'exclure l'enfant.

8. Tout litige concernant la surveillance des enfants fréquentant l'association sera soumis pour examen au comité.

9. Les animatrices sont chargées d'assurer la surveillance et la bonne tenue des enfants durant le déroulement du repas et des activités. Avant le départ des enfants, elles s'assurent qu'aucun objet ou vêtement n'a été oublié et que le local se trouve en bon état de rangement. En aucun cas, les animatrices ne donneront des médicaments aux enfants (ni cachets, ni crème, ni gouttes, ni homéopathie)

B - Relations entre l'association et les usagers :

10. L'adhésion est subordonnée à la souscription par les parents d'une assurance couvrant les activités périscolaires. Une attestation de l'assureur pourra être demandé à cet effet.
Un bon déroulement des activités nécessite la collaboration réelle des parents. A cette fin, l'assistance aux réunions d'information (assemblée générale) organisées à leur intention en début d'année scolaire revêt un aspect très important. Les parents remplissent la feuille de renseignement en début d'année et s'engagent à communiquer tous changements (adresse, téléphone, lieu de travail...) à la structure afin que celle-ci puisse les prévenir rapidement en cas d'urgence.

11. Le paiement des prestations offertes s'effectue à l'avance par l'achat de tickets pour la cantine et l'étude de préférence par chèque établi à l'ordre des p'tits potirons. L'association ne peut en aucun cas prendre en charge des impayés.

12. Adhésion et inscription

*** Cotisation :**

Chaque famille membre de l'association doit régler une cotisation qui est à payer une seule fois par année même si plusieurs enfants fréquentent la cantine ou la garderie. L'adhésion est obligatoire dans tous les cas même pour une fréquentation occasionnelle du matin. Le paiement de l'adhésion vaut acceptation du présent règlement.

*** Etude du matin :**

Un montant forfaitaire est demandé en début d'année pour les enfants fréquentant régulièrement l'étude du matin et dont les parents ont choisi le forfait annuel. Ce montant est dégressif pour le second enfant et les suivants. Pour les enfants venant occasionnellement le paiement se fera au moment de la garde. Aucune inscription n'est nécessaire.

*** Cantine :**

L'inscription se fait en remplissant **obligatoirement** les tableaux prévisionnels mensuels distribués en début d'année scolaire et rendus aux animatrices suivant la **date indiquée**. En cas de force majeur l'enfant pourra être inscrit si les parents préviennent les animatrices la veille avant 9h00.

L'enfant devra donner un ticket de cantine malgré les tableaux prévisionnels remplis.

Le ticket est à remettre soit à l'instituteur, aux animatrices ou à l'accompagnatrice du bus.

En aucun cas les parents n'ont à commander ou annuler un repas directement auprès du traiteur.

Il est possible d'annuler une inscription au plus tard la **veille avant 9h00**.

En cas d'absence fortuite d'un enseignant, l'enfant inscrit à la cantine devra donner le ticket même s'il n'utilise pas le service car il n'est pas possible d'annuler les repas auprès de notre traiteur le jour même et que l'enfant peut être admis dans une autre classe.

En aucun cas les repas commandés et non annulés à temps ne peuvent être récupérer.

Le nombre maximum d'enfants admis à la cantine est de 45, ce seront les 1^{er} à rendre le planning qui seront les 1^{er} inscrits

*** Etude du soir :**

L'inscription se fait le matin même, Le ticket est à remettre soit à l'instituteur, aux animatrices ou à l'accompagnatrice du bus. Le périscolaire fournit le goûter du soir.

13. Respect de la discipline

Les activités devront se dérouler dans une ambiance permettant le respect des personnes, des lieux, des objets ainsi que de la discipline imposée par les animatrices.

En cas de perturbation grave et répétée, l'association peut décider de l'exclusion d'un ou des enfants concernés et ceci sans préavis oral ou écrit et sans qu'aucun remboursement des sommes versés à l'avance ne puisse être exigé. Les animatrices feront part au comité de la gêne occasionnée et des problèmes rencontrés. L'exclusion sera dans ce cas décidée par le comité et notifié par lettre recommandée aux parents avec indication de la date de début et de la durée de l'exclusion.

C'est pourquoi une carte à point peut être mise en place qui comportera 12 points. En cas de manque de discipline ou de perturbations graves d'un enfant, les animatrices auront la possibilité d'enlever un point sur la carte. Suite à la suppression de 6 points les parents seront convoqués et s'il l'enfant perd ses 12 points, il sera exclu de la cantine et de la garderie pendant une semaine.

L'enfant a la possibilité de récupérer les points perdus après 4 semaines de respect de la discipline.

Présidente : Mme Virginie LIGIBELL, 12 rue des Vergers 68280 LOGELHEIM

TEL après 19h. : 03.89.20.94.60 -email : thierry.ligibell@wanadoo.fr



POTIROONS

Je soussigné (e)

Agissant en qualité de responsable légal autorise :

L'enfant.....

à participer à des sorties organisées par les animatrices du périscolaire « les P'tits potirons » et qui auront lieu dans un périmètre maximum de 1km du local du périscolaire.

J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance en responsabilité civile et individuelle accident corporel.

Observations particulières sur la santé de l'enfant :

.....
.....
.....

J'autorise les animatrices responsables du périscolaire à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème concernant la santé de mon enfant.

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom-Prénom.....

Tél privé..... Tél Pro..... Port.....

E.mail.....

Nom-Prénom.....

Tél privé..... Tél Pro..... Port.....

E.mail.....

Date et signature :

AUTORISATION PARENTALE

Périscolaire

Les P'tits



L'association de la Cantine et de la Garderie

Du R.P.I. de Logelheim – Appenwihr – Hettenschlag

PERISCOLAIRE

« Les P'tits Potirons »

POTIRONS

Tableaux prévisionnels à remplir et à nous faire parvenir aux dates indiquées.

Une modification de ces prévisions pourra être faite, au plus tard la veille avant 09h00, pour un rajout ou pour un désistement (suite à maladie de l'enfant ou autre motif) en prévenant les animatrices oralement ou par téléphone au 03 67 35 03 71 uniquement pendant les heures d'ouverture du périscolaire :

Les enfants devront donner un ticket considéré comme règlement de la prestation.

Comment remplir les tableaux mensuels !

(EXEMPLE)

SEPTEMBRE 2025

Mon enfant DUPONT Pierre sera présent au «P'tits Potirons » aux dates suivantes :

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
	M	C	G	M	C	G	M	C	G	M	C	G
Du 2/09/ au 6/09	x		x		x		x			x		
Du 9/09/ au 13/09	x				x		x				x	x
Du 16/09 au 21/09	x				x		x			x		
Du 23/09 au 27/09	x				x		x				x	x

Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

A, Logelheim, le 28/08/25

Signature des parents :



PERISCOLAIRE
« Les P'tits Potirons »

SEPTEMBRE 2025

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :
Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
	M	C	G	M	C	G	M	C	G	M	C	G
Du 01/09 au 05/09												
Du 08/09 au 12/09												
Du 15/09 au 19/09												
Du 22/09 au 26/09												

Matin	M	7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1 ^{er} enfant et 100 euros le suivants)
Cantine	C	11h30 – 13h30 10,00€
Garderie	G	16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :

..... Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

le


Signature :



PERISCOLAIRE
« Les P'tits Potirons »

OCTOBRE 2025

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :

Document à rendre avant le 13/09

Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
	M	C	G	M	C	G	M	C	G	M	C	G
Du 29/09 au 03/10												
Du 06/10 au 10/10												
Du 13/10 au 17/10							AG	AG	AG			

Matin	M	7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1 ^{er} enfant et 100 euros le suivants)
Cantine	C	11h30 – 13h30 10,00€
Garderie	G	16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :

..... Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

le

Signature :



PERISCOLAIRE

« Les P'tits Potirons »

NOVEMBRE 2025

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :

Document à rendre avant le 11/10

Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
	M	C	G	M	C	G	M	C	G	M	C	G
Du 03/11 au 07/11										Soirée BREDALAS		
Du 10/11 au 14/11				Férié	Férié	férié				Soirée BREDALAS		
Du 17/11 au 21/11										Soirée BREDALAS		
Du 24/11 au 28/11										Soirée BREDALAS		

Matin	M	7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1 ^{er} enfant et 100 euros le suivants)
Cantine	C	11h30 – 13h30 10,00€
Garderie	G	16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :

Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

le.....

Signature :



PERISCOLAIRE

« Les P'tits Potirons »

DECEMBRE 2025

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :

Document à rendre avant le 15/11

Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

Matin	M	7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1 ^{er} enfant et 100 euros le suivants)
Cantine	C	11h30 – 13h30 10,00€
Garderie	G	16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :

Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.
le Signature :

PERISCOLAIRE
« Les P'tits Potirons »

JANVIER 2026

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :
Document à rendre avant le 13/12
 Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
	M	C	G	M	C	G	M	C	G	M	C	G
Du 05/01 au 09/01												
Du 12/01 au 16/01												
Du 19/01 au 23/01												
Du 26/01 au 30/01												

Matin **M** 7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1^{er} enfant et 100 euros le suivants)
 Cantine **C** 11h30 – 13h30 10,00€
 Garderie **G** 16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :

Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

le.....

Signature :

PERISCOLAIRE
« Les P'tits Potirons »

FEVRIER 2026

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :
Document à rendre avant le 16/01
 Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
	M	C	G	M	C	G	M	C	G	M	C	G
Du 02/02 au 06/02												
Du 09/02 au 13/02												

Matin **M** 7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1^{er} enfant et 100 euros le suivants)
 Cantine **C** 11h30 – 13h30 10,00€
 Garderie **G** 16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :

Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

le.....

Signature:

**P ériscolaire @
Les P'tits
POTIRONS**

**PERISCOLAIRE
« Les P'tits Potirons »**

MARS 2026

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :

Document à rendre avant le 06/02

Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
	M	C	G	M	C	G	M	C	G	M	C	G
Du 02/03 au 06/03												<i>ventes tickets</i>
Du 09/03 au 13/03												
Du 16/03 au 20/03												
Du 23/03 au 27/03												

at in **M** 7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1^{er} enfant et 100 euros le suivants)
 Cantine **C** 11h30 – 13h30 10,00€
 Garderie **G** 16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :.....

..... Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

le

Signature :



**P ériscolaire @
Les P'tits
POTIRONS**

**PERISCOLAIRE
« Les P'tits Potirons »
AVRIL 2026**

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :

Document à rendre avant le 14/03

Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
	M	C	G	M	C	G	M	C	G	M	C	G
Du 30/03 au 03/04										Pâques	Pâques	Pâques
Du 06/04 au 10/04	Pâques	Pâques	Pâques									<i>ventes tickets</i>
Du 27/04 au 01/05										Férié	Férié	Férié

Matin **M** 7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1^{er} enfant et 100 euros le suivants)
 Cantine **C** 11h30 – 13h30 10,00€
 Garderie **G** 16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :.....

..... Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

le

Signature :



PERISCOLAIRE

« Les P'tits Potirons »

MAI 2026

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :

Document à rendre avant le 04/04

Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

Matin	M	7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1 ^{er} enfant et 100 euros le suivants)
Cantine	C	11h30 – 13h30 10,00€
Garderie	G	16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :

Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.

le.....

Signature :



PERISCOLAIRE

« Les P'tits Potirons »

JUIN 2026

Mon enfant sera présent au « P'tits Potirons » aux dates suivantes :

Document à rendre avant le 15/05

Les menus du mois sont consultables sur le blog de l'école

Matin	M	7h30 – arrivée du bus (120 euros le 1 ^{er} enfant et 100 euros le suivants)
Cantine	C	11h30 – 13h30 10,00€
Garderie	G	16h15 – 18h30 6,50 €

Information éventuelle pour les animatrices :

Je certifie exactes ces informations et m'engage à informer les animatrices des changements dans le mois.
le.....

Signature:

Dossier d'inscription

Photo de
l'enfant

L'enfant :

Nom et Prénom :

Né(e) le : à

Nationalité :

Poids

Taille

Le père :

Nom et Prénom :

Adresse

:
.....

Tél privé : / / / / Tél professionnel : / / / /

Portable : / / / /

E.mail : @

Profession :

Employeur : lieu de travail :

La mère :

Nom et Prénom :

Adresse

:
.....

..... Tél privé :

..... / / / / Tél professionnel : / / / /

Portable : / / / /

E.mail : @

Profession :

Employeur : lieu de travail

Situation familiale (à entourer) :

Mariés Séparés / Divorcés Vie maritale Veuf (ve) Autre

Frères et soeurs :

Prénom et nom : Age : ans

Prénom et nom : Age : ans

Prénom et nom : Age : ans



POTIRONS

Autorisation de prise de photos

Par la présente je soussigné(e)représentant légal
de l'enfant.....accepte que mon enfant soit pris
en photo pour illustrer des activités et que ces photos apparaissent sur des
panneaux d'exposition ou lors d'un reportage sur le
Périscolaire dans un quotidien régional ou journal local ou publication
à but non commercial (presse, site Internet,spécialisés pour
l'animation) ou sur le site Internet de la commune.

Date et signature du représentant légal

Déclaration de prise de connaissance du règlement intérieur

Par la présente, je/nous soussigné(s).....
parents de l'enfant.....
déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur et nous nous engageons
à le respecter.

Date et signature des parents

Lieu : Péri scolaire de Logelheim (dans la même cour que l'école)

Téléphone : 03 67 35 03 71 uniquement pendant les horaires d'ouverture du péri scolaire

1. Fonctionnement

Etude du matin :

Lundis – mardis – jeudis et vendredis

Horaire : de 7 h 30 à l'entrée en classe ou au départ du bus.

Cantine :

Lundis – mardis - jeudis et vendredis

Les parents doivent **obligatoirement** compléter le tableau prévisionnel mensuel pour le mois à venir (reçu lors de l'inscription) et le donner aux animatrices du péri scolaire au plus tard avant le 20 de chaque mois (ou à la date indiquée en cas de vacances scolaire).

Si le planning n'est pas rendu à la date indiquée l'enfant ne sera pas inscrit.

Il est toutefois encore possible d'inscrire ou de décommander l'utilisation de la cantine d'un enfant la veille au matin avant 9h00 pour le lendemain en le confirmant verbalement aux animatrices du péri scolaire.

Le jour d'utilisation de la cantine les enfants remettent leur ticket de cantine aux animatrices pour l'école primaire et à l'institutrice pour l'école maternelle. Tout repas inscrit et non décommandé la veille avant 9h00 est dû.

Les parents n'ont en aucun cas à commander ou à décommander le repas directement auprès du traiteur.

Les enfants qui mangent à la cantine seront gardés à partir de leur arrivée à la cantine et jusqu'au départ du bus. Cette garde est exclusivement réservée aux enfants fréquentant la cantine.

Le nombre maximum d'enfants admis à la cantine est de 45, ce seront les 1^{er} à rendre le planning qui seront les 1^{ers} inscrits

Etude du soir :

Lundis – mardis - jeudis et vendredis

Les enfants doivent s'inscrire **le matin** en donnant un ticket à l'instituteur, aux animatrices ou à l'accompagnatrice du bus.

Horaire : de 16h00 à 18 h 30 **au plus tard**.

La fréquentation de l'étude, qu'elle soit de 5 min ou de 2 heures, nécessite à la remise d'un ticket.

Fonctionnement de la cantine et de l'étude

2. Vente de tickets pour l'année scolaire 2025/2026

Tarifs

Etude du matin : 120 euros l'année pour le 1^{er} enfant, - 100 euros pour le(s) suivant(s)

2,00 Euro le matin pour une utilisation occasionnelle

Cantine : 100 euros le carnet de 10 (soit 10,00 euros le repas avec la garde)

Etude : 6,50 euros le carnet de 10 (soit 6,50 euros l'étude)

Adhésion : 35 euros par famille

Les tickets sont **toujours vendus par carnet de 10**. L'adhésion à l'Association est **obligatoire** pour tous, car celle-ci confirme la prise en compte par l'Assurance de l'Association en cas de problème. Même un enfant qui ne fréquente que l'étude du matin ou qui ne mange qu'occasionnellement à la Cantine et qui recevrait des tickets par le biais d'une autre personne, doit obligatoirement être membre de l'Association. Les inscriptions ont lieu le samedi avant la rentrée scolaire de septembre de 9H30 à midi au périscolaire

Les ventes ont lieu tous les 1^{er} vendredis (hors période scolaire) de chaque mois de 16h30 à 18h30 au périscolaire.

Les règlements se font **uniquement par chèque** à l'ordre des P'tits potirons.

3. Remboursement des tickets

Le dernier vendredi du mois de juin nous procédons au remboursement des tickets non utilisés car ils ne sont plus utilisables pour l'année scolaire suivante.

4. Fournitures

Il est demandé que chaque enfant ramène une boîte de mouchoirs en papier ainsi que des chaussons étiquetés à son nom

5. Le Comité de l'association

C'est lui qui gère financièrement toute l'association ainsi que toute l'organisation.

Il est constitué d'au minimum 6 bénévoles élus à l'Assemblée Générale (qui a lieu le 2^{ème} jeudi du mois d'octobre de chaque année) et se réunit une fois par trimestre.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des enfants scolarisés pour en faire partie.

Les communes n'interviennent qu'en cas de graves difficultés ou de problèmes importants.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter